



Trophée Séniors 2^{ème} édition Samedi 19 et Dimanche 20 Septembre 2020



**Ce règlement est complété par les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs.
Il est validé par la Ligue de Normandie**

- Article 1- **Formule de jeu** : 36 Trous Stroke-play Brut – 18 trous par jour
Epreuve ouverte aux joueurs amateurs français licenciés à la FFGolf, ayant acquitté leur « droit de jeu Fédéral » de 35 €, et aux joueurs étrangers licenciés dans leur Fédération Nationale, rentrant dans la limite des index fixées ci-dessous à l'article 2 et ayant 50 ans (nés avant le 18 septembre 1970) la veille de l'épreuve.
Certificat médical ou attestation obligatoirement enregistré par la FFGolf avant la date limite d'inscription
- Article 2 - **Séries, marques de départ et nombre de joueurs** :
Une série Dames : index inférieur à 22.5 Départs marques rouges
Une série Messieurs : index inférieur à 19.5 Départs marques jaunes
Le nombre total des engagés sera limité à 120 joueurs dont 27 dames minimum (hors wild cards) et 12 *wild cards*.
15 places dans le champ des Messieurs et 5 places dans celui des Dames, seront attribuées par ordre des index à la date de clôture des inscriptions.
Les inscrits seront ensuite retenus selon l'ordre du classement du Mérite National Seniors, puis selon l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions puis par ordre d'arrivée après cette date en respectant les limites fixées ci-dessus.
- Article 3 - **Déroulement de l'épreuve** :
- **Vendredi 18 Septembre 2020** : Parcours de reconnaissance
- **Samedi 19 Septembre 2020** : 18 trous Stroke-Play
- **Dimanche 19 Septembre 2020** : 18 trous Stroke-Play
- Article 4 - **Droits d'engagement** : (journée d'entraînement comprise)
 - Non Membres du Garden Golf d'Evreux : 80 Euros
 - Membres du Golf de Caen Garcelles : 35 Euros
 -
- Article 5 - **Clôture des engagements : vendredi 4 septembre 2020 à 18 heures**
Après cette date et jusqu'au **15 septembre 2020** les inscriptions seront retenues dans l'ordre d'arrivée.

Tout joueur déclarant forfait après le **15 septembre 2020** reste redevable du droit d'engagement.
Une liste des joueurs retenus à la date de clôture des inscriptions sera publiée sur le site du golf au plus tard le **mercredi 9 septembre 2020**.

Article 6 - Le bulletin d'inscription est disponible sur le site golfdecaengarcelles.com, **les inscriptions** peuvent aussi se faire à l'accueil par téléphone, par courrier ou par mail. Le règlement du droit d'engagement devra être envoyé par courrier **à partir du 25 août 2020 et avant le 15 septembre** et seront adressés à :

Golf de Caen Garcelles

Route de Lorguichon

14750 LE CASTELET

Tél. : 02.31.39.09.09

@mail : garcelles@golfdegarcelles.com

Article 7 - **Tirage des départs**

Les horaires de départ du premier tour se feront dans l'ordre croissant des index.

Les départs du deuxième tour se feront dans l'ordre inverse des classements bruts après le 1^{er} tour.

Article 8 - **Départage** : Play-off « trou par trou » pour la 1^{ère} place des classements généraux de chaque sexe, sur les trous désignés par le Comité de l'épreuve.

Si le play-off est interrompu (conditions climatiques ou manque de visibilité), le départage se fera sur le score du dernier tour, puis les 9, 6, 3 et derniers trous.

Pour les autres places, départage selon le plan informatique fédéral.

Article 9 - **Prix** : **Trophée aux 1^{er} des classements Généraux Hommes et Dames**.

Article 10 - **Remise des prix** : Dimanche 19 septembre 2020, 30 minutes après l'arrivée de la dernière partie.

Fait au Castelet, le 14 août 2020

Patrick Vandecandelaere
Président ASDGC